

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain tenue le 7 juin 2011 à compter de 18 h 30 heures, à l'endroit habituel des séances et à laquelle sont présents et forment le quorum requis :

Madame la mairesse Lyz Beaulieu

Mesdames les conseillères Lyn Fortier
 Marie-Josée Rochon
 Mélanie Bondu

Messieurs les conseillers Henri Grenier
 Louis-Marcel Caron

Était absent Erik Constant

La secrétaire-trésorière adjointe, Line Ayotte, est présente et agit comme secrétaire de cette séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse ouvre la séance à 18 h 30 heures.

CONSTATATION DE LA LÉGALITÉ DE LA CONVOCATION

La mairesse et les conseillers présents confirment qu'ils ont bien reçu l'avis spécial de convocation conformément aux articles 424 et suivants du Code municipal du Québec.

11-06-5246

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Marie-Josée Rochon, appuyé par le conseiller Henri Grenier et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que présenté:

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **CONSTATATION DE LA LÉGALITÉ DE LA CONVOCATION**
4. **CHANGEMENT DE LIEU OÙ SIÈGE LE CONSEIL MUNICIPAL**
5. **DEMANDE DE SUBVENTION « AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL 2011-2012 »**
6. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
7. **AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉE

11-06-5247

CHANGEMENT DE LIEU OÙ SIÈGE LE CONSEIL MUNICIPAL

ATTENDU QUE les bureaux municipaux seront déménagés au 5, rue de l'église;

ATTENDU QUE La bibliothèque et CLSC occuperont les anciens locaux municipaux au 1027, rue Principale;

Il est proposé par la conseillère Marie-Josée Rochon, appuyé par la conseillère Mélanie Bondu et résolu à l'unanimité d'accepter de changer le lieu où siège le conseil municipal soit à la Salle communautaire au 22 chemin de l'Arc-en-Ciel pour les séances de travail ainsi que pour toutes autres séances.

ADOPTÉE

11-06-5248

DEMANDE DE SUBVENTION « AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL 2011-2012 »

Il est proposé par le conseiller Henri Grenier, appuyé par le conseiller Louis-Marcel Caron et résolu à l'unanimité de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal du député de Labelle pour les travaux de réfection au montant de 30 132,02 \$ et que la liste des chemins et coûts sera transmise par télécopieur au bureau de député à une date ultérieure.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun contribuable présent

LEVÉE DE LA SÉANCE

La mairesse lève la séance à 18 h 40

Lyz Beaulieu,
Mairesse.

Line Ayotte,
Secrétaire-trésorière adjointe